

DATE DE LA CONVOCATION

09/01/2025

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 09

Votants 11

DELIBERATION N°2025-03

FINANCES

SUBVENTION AU CCAS

APPROBATION

Séance du 15 JANVIER 2025

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 9

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Madame Sylvie DOUBLE, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Madame Marie-Claire SACHET - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir :

Monsieur Eric SINTES, ayant donné pouvoir à Monsieur David BARAIZE,

Madame Virginie MARZIN ayant donné pouvoir à Madame Ophélie COSTA,

Madame Cécile Guilbert absente,

Secrétaire de séance : Monsieur David BARAIZE

Objet : Finances – Subvention au CCAS 2025

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale,

Il convient de verser au C.C.A.S la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses.

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de verser une subvention de 500 € au CCAS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 15 janvier 2025,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
J-L. DEMOIS

